

Nouvelles conditions d'annulation en vigueur à compter du 1er janvier 2020

En cas d'annulation d'une commande par le client, les modalités suivantes s'appliquent :

- aucun frais ne sera facturé si la commande est annulée jusqu'à 48 heures précédant la première date de réservation ;
- 50 % du prix sera facturé si la commande est annulée durant les 48 heures précédant la première date de réservation ;
- aucun remboursement ne sera effectué si la commande est annulée sur place ;
- aucun remboursement ne sera effectué pour des services installés, mais non utilisés durant l'événement.

Pour être prise en considération, toute réclamation devra être présentée avant la clôture de l'événement.